
Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association éméra

Jeudi, 4 juin 2009 à 18h00, Institut Universitaire Kurt Bösch, Bramois

Présences

35 membres de l'Association éméra sur 102 sont présents. Ils ont reçu, en début de séance, un carton de vote nominatif.

Le président, M. Jean-Noël Rey, ouvre la séance et remercie les membres présents pour leur participation à cette assemblée. Cette dernière a été conviée afin de décider de la modification du statut juridique de l'Association éméra, à savoir la transformation de l'association en fondation.

Le président rappelle la base juridique de cette assemblée générale extraordinaire, à savoir l'**article 13 des statuts de l'Association éméra** :

La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que par une assemblée générale convoquée spécialement à cet effet par le comité, un mois à l'avance.

La décision concernant la dissolution ne pourra être prise qu'à la majorité des trois quarts des membres présents à l'assemblée.

L'avoir de l'association, au moment de sa dissolution, sera versé à une institution valaisanne à but similaire ou, à défaut, à l'Etat du Valais, en faveur des personnes handicapées.

Nomination des scrutateurs

Le président propose aux membres présents de nommer MM. Martial Gétaz et Jacky Tornay comme scrutateurs.

L'AG extraordinaire nomme MM. Gétaz et Tornay comme scrutateurs.

Ordre du jour

Le président propose à l'AG extraordinaire l'ordre du jour suivant :

1. Dissolution de l'Association éméra et transfert des actifs/passifs à la nouvelle Fondation à créer
2. Mandat donné pour signer l'acte constitutif de la fondation et le contrat de transfert de patrimoine
3. Information sur le premier Conseil de Fondation
4. Divers

L'AG extraordinaire adopte l'ordre du jour proposé.

1. Dissolution de l'Association éméra et transfert des actifs/passifs à la nouvelle Fondation à créer

Le président présente brièvement les motifs du changement juridique ainsi que les étapes préparatoires réalisées :

- courrier et séance d'information au personnel de l'Association éméra
- courrier d'information aux membres
- élaboration du projet d'acte constitutif de la Fondation
- élaboration du projet de contrat de transfert de patrimoine
- élaboration du projet de règlement

Il présente à l'AG extraordinaire les articles du projet d'acte constitutif de la nouvelle Fondation. Ce dernier a été envoyé à tous les membres de l'Association éméra, avec la convocation à l'assemblée d'aujourd'hui.

Cela étant, le comité de l'Association éméra propose à l'AG extraordinaire :

1. de créer une fondation sous le nom « Fondation Emera »
2. de transférer, dès l'inscription de la Fondation Emera au Registre de commerce, avec effet rétroactif au 01.01.2009, l'ensemble des actifs et des passifs de l'Association éméra, selon le bilan de reprise établi au 31 décembre 2008.
3. de dissoudre l'Association éméra et de verser les avoirs de l'association à la nouvelle Fondation Emera

Les 35 membres présents votent à l'unanimité la création de la Fondation Emera, la dissolution de l'Association éméra et le transfert des actifs/passifs à la nouvelle Fondation Emera.

2. Mandat donné pour signer l'acte constitutif de la fondation et le contrat de transfert de patrimoine

Le président demande à l'AG extraordinaire de donner mandat au comité pour signer l'acte constitutif de la Fondation Emera ainsi que le contrat de transfert de patrimoine.

A l'unanimité, les 35 membres présents donnent mandat au comité pour signer l'acte constitutif de la Fondation Emera ainsi que le contrat de transfert de patrimoine.

3. Information sur le premier Conseil de Fondation

M. Jean-Noël Rey présente à l'AG extraordinaire les membres du premier Conseil de Fondation de la Fondation Emera :

Président

REY Jean-Noël, a. conseiller national, administrateur de sociétés, St-Léonard

Vice-Président

BILGISCHER Renato, fondé de pouvoir BCVs, Sierre

Membres

BLUMENTHAL René, médecin FMH, Naters

BONVIN Eric, directeur Centre Hospitalier du Chablais, Monthey

CHERIX Jacques, responsable RH, CIMO SA, Monthey

FAUSTINELLI Stéphane, directeur Féd. Suisse des Sourds, Muraz-Collombey

FAVRE Christian, avocat et notaire, Vex

HENRIOT Danielle, commerçante, Martigny

SCHMIDHALTER-Näfen Doris, enseignante, députée Gd Conseil, Ried-Brig

STUCKY Bernadette, médecin-chef, PZO Brig

4. Divers

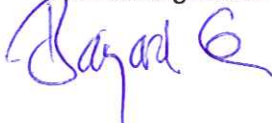
En ce qui concerne l'organisation de la future fondation, le secrétaire général présente à l'AG extraordinaire le projet de règlement de la nouvelle Fondation Emera. Ce dernier complète les dispositions contenues dans l'acte de fondation, en précisant les compétences et responsabilités des organes dirigeants, à savoir le Conseil de Fondation, le Bureau du Conseil de Fondation, le secrétaire général ainsi que les directeurs. Ce règlement sera validé par le Conseil de Fondation lors de sa première séance.

Le président informe également que l'assemblée générale sera remplacée par une réunion annuelle qui réunira les collaborateurs de la Fondation Emera, et qui serait également ouverte aux institutions partenaires et aux clients.

Comme personne ne demande la parole, le président clôt l'assemblée générale extraordinaire à 18h30 et remercie toutes les personnes présentes pour leur participation.

Sion, le 4 juin 2009

Olivier Bayard
Secrétaire général



Stefanie Constantin
Resp. prise de PV

